



## Déclaration préalable de l'UNSA Education

CTSD du 21 octobre 2021

Monsieur le Directeur Académique,

Madame la secrétaire générale

Monsieur l'IEN-Adjoint,

Nous sommes réunis aujourd'hui en CTSD avec comme point à l'ordre du jour la présentation des effectifs de rentrée 1er et 2nd degrés ainsi que l'étude de la prévision pour l'année prochaine.

Cependant, l'Unsa souhaite intervenir à l'occasion de ce CTSD sur les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels qui ont été révisées en vue de la campagne 2022. Elles comportent de lourdes évolutions, notamment la création d'un dispositif expérimental de mouvement sur postes à profil dit POP.

L'Unsa a exigé le retrait de la totalité du dispositif des postes à profil envisagé. Au-delà d'amoinrir le droit à la mobilité de tous, alors qu'elle connaît déjà des taux de satisfaction très bas, et de court-circuiter le mouvement intra, ce dispositif va à l'encontre des solutions à trouver pour pourvoir les postes des territoires les moins attractifs. Il risque au contraire d'accentuer le fossé déjà trop grand entre territoires sur-sollicités et territoires délaissés. Est-il utile de rappeler dans quel groupe se situe la Meuse ?

Lors des échanges avec le ministère, l'Unsa a dénoncé les intentions réelles purement comptables d'un recrutement illisible et inéquitable. Par ailleurs, l'Unsa s'oppose à une extension de cette phase expérimentale qui viserait à devenir un principe de fonctionnement.

L'Unsa voit dans ce dispositif, l'installation en force d'un mode de recrutement qui s'assoit sur tout principe d'équité et de transparence. Il va même à l'opposé de la mobilité plus ouverte et plus respectueuse des agents qui nous a pourtant été « vendue » durant le *Grenelle de l'Éducation*. Il était même question d'une expérimentation pour pourvoir les postes des zones les moins attractives, alors qu'au final avec les POP le risque est de vider un peu plus les territoires comme le nôtre.

Le poste à profil n'est clairement plus conçu comme une adéquation des caractéristiques d'un poste à des compétences particulières mais un moyen purement comptable de maîtriser le recrutement sur chaque territoire et pourvoir les postes délaissés. Et ce, au détriment d'une réflexion sur les raisons du nombre grandissant de postes délaissés et sur les conditions à créer pour diminuer ce manque d'attractivité ! Avec le dispositif POP les départements convoités mais difficilement accessibles devraient voir leurs postes à profil facilement pourvus, alors que les départements peu attractifs comme la Meuse ne résoudront par leur problème et au contraire devraient aggraver leur situation.

À l'heure où l'Éducation nationale n'a jamais autant peiné pour recruter, il y a là largement lieu de revoir la copie et de se poser les bonnes questions sur les raisons du manque d'attractivité de certains territoires. Plutôt que de faire une nouvelle fois une annonce pour exister dans les médias en voulant donner l'impression d'agir, notre ministre ferait mieux de réfléchir à la façon de créer les conditions favorables à l'attractivité du métier sur tous les territoires, en envisageant la problématique de façon moins simpliste qui ne le fait.

Merci pour votre écoute